

BRADERIE BROCANTE le Dimanche 27 octobre

De 8 h à 14 h, braderie ouverte à toutes et à tous, 6 € les 3 mètres : avenues Roland Huet, portion de route de la porte du Sana au dispensaire du Sana, rue du Stade (jusqu'à son intersection avec la rue Ravel), avenue du Parc, Raymond Honoré, Allée du Tennis, rues des écoles, Henri Dunant, du 8 Mai 45, Marie Curie.

Renseignements et réservations au centre Jean Monnet de 14h30 à 17h30 :

Le vendredi 11 octobre pour les riverains, le samedi 12 octobre pour les habitants de Montigny, les vendredi 18 et samedi 19 octobre pour les autres.

Tel : 06 75 38 79 25

NB : pour les personnes ne pouvant se rendre au centre Jean Monnet, se rendre sur le site www.montigny-en-ostrevent.com pour obtenir les imprimés : règlement intérieur à conserver et la fiche de réservation que vous remplissez très clairement en indiquant le nombre de mètres souhaités, accompagné du règlement correspondant, libellé au nom du Trésor Public ; le tout à envoyer au Syndicat d'Initiative BP 15 59182 Montigny en Ostrevent, accompagné d'une enveloppe timbrée à votre adresse.

Les tickets avec les numéros de votre emplacement sur un circuit vous seront envoyés à partir du 15 octobre.

Vous trouverez en annexe le règlement intérieur et la fiche de réservation avec tous les renseignements.

FICHE DE RESERVATION

BRADERIE-BROCANTE

Inscription au Centre Jean Monnet en Octobre

27 Octobre 2019

Pour les riverains Ve 11 de 14h30 à 17h30

De 8h à 14h

Pour les habitants Sa 12 de 14h30 à 17h30

Pour les autres Ve 18, Sa 19 de 14h30 à 17h30

Installation de 5h à 8h

Accompagné obligatoirement de votre règlement

CADRE RESERVE A L'ORGANISATION

N° des places : _____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____

N° des tickets : _____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____ Circuits : B1 - B 2 - B3 - B4 – B5

A remplir et écrire très lisiblement

Je soussigné(e) : NOM _____ Prénom : _____

Adresse exacte : N° _____ Rue : _____

Ville : _____ CP : _____ TEL : _____ Mail : _____

Commerçant N °SIREN : _____ Particulier Cocher la case correspondante

N° de la Carte d'identité ou passeport en état de validité : _____

Délivré le _____ à _____

Marque du Véhicule utilisé à la braderie : _____

Son N° d'immatriculation : _____

L'emplacement réservé avec votre véhicule est facturé de 3m en 3m. 6€ les 3 mètres linéaire.

Par exemple pour 6 m : 3m x2=6m c'est- à- dire : 6€ x2= 12€.

Je réserve un emplacement de : 3m x _____ = _____ m c'est-à-dire :6€ x _____ = _____ €

Chèque établi à l'ordre du Trésor Public. Envoi au Syndicat d'Initiative BP15 59182 Montigny en Ostrevent

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement de la braderie et de la législation en vigueur en matière de revente d'objets et de pratique de vente au déballage. Pour les particuliers pas plus de deux braderie-brocante par année.

Date

Signature

MONTIGNY en OSTREVENT

Dimanche 27 octobre 2019

- 1--- **Installation de 5h à 8h. Ouverture de 8h à 14h.**
- 2--- Réservation au Centre J Monnet. Voir la fiche à remplir.
- 3--- Les habitants et commerçants de Montigny en Ostrevent sont prioritaires pour réserver dans l'ordre des réservations.
- 4--- Les commerçants de Montigny réservent un emplacement devant leur façade de magasin ; ils ne peuvent le mettre à la disposition d'un marchand forain.
- 5--- **Tout participant doit avoir réservé aux dates prévues. Aucune réservation possible après.**
- 6--- Les places réservées y compris les façades des magasins doivent être occupées avant 8h dernier délai.
- 7--- Les places non occupées à 8h peuvent être disponibles pour les exposants ayant réservé.
- 8--- Les disquaires et posticheurs sont autorisés à utiliser leur sonorisation sans gêner leurs voisins.
- 9--- **Aucune contestation pour les places réservées.**
- 10--- En cas de toute infraction, la Force Publique sera avisée pour expulser toute indiscipline.
- 11--- Aucune installation hors limite de la braderie brocante n'est autorisée.
- 12--- Interdiction de planter des piquets sur les trottoirs en macadam.
- 13--- Les véhicules utilitaires ou voitures du particulier doivent être sur l'emplacement réservé et correctement placées derrière l'étal afin d'éviter le débordement sur la chaussée.

Les véhicules sécuritaires doivent pouvoir circuler librement !
- 14--- Dès la réservation les droits de place sont à régler.

Les tickets avec le(s) numéro(s) de l'emplacement réservé sont immédiatement fournis avec le plan des circuits de situation dans la braderie.

Surtout ne pas perdre les tickets !
- 15--- **Aucune place remboursée en cas d'intempéries ou de désistement.**
- 16--- **L'emplacement doit rester propre à votre départ, sinon il y aura une indemnisation !**
- 17--- Dès 5h nos équipes bénévoles vont aider à placer en vérifiant les tickets de réservation.
- 18--- **Tout participant doit obligatoirement respecter le règlement.**
- 19--- **Tout vendeur ayant créé un incident ou n'ayant pas respecté le règlement ci-dessus sera interdit de participation les années suivantes.**